

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 27 août 2024, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2024-0129	Lots projetés 6 633 679, 6 633 680 et 6 633 681 du cadastre du Québec, rue Félix-Leclerc	Hb-320	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un lot d'une superficie de 2 703,6 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 5 000 mètres carrés, • La création d'un lot d'une superficie de 3 924,2 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 5 000 mètres carrés.
2.	2024-0140	168-168A, rue Saint-Vincent	Hc-213	<p>L'aménagement d'une aire de stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourvue d'une pente de l'allée d'accès commençant à moins de 1,5 mètre de la ligne de l'emprise d'une rue; • Dont l'accès se situe à une distance de moins de 8 mètres de l'accès d'un terrain adjacent au lieu d'une distance minimale de 8 mètres; • Située à une distance de moins de 1,5 mètre de toute ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre; • Située à une distance de moins de 1 mètre de toute autre ligne au lieu d'une distance minimale de 1 mètre.
3.	2024-0143	30-30A, montée de la Source	Vc-403	<p>L'aménagement de l'allée d'accès et le pourcentage d'espace naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'espace naturel projeté de 56,7 % au lieu d'un espace naturel minimum de 60 %.

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
				<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'un nouvel accès à une distance de moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu d'une distance minimale de 20 mètres.
4.	2023-0182	6968, chemin Bazinet	Vc-948	<ul style="list-style-type: none"> • La construction d'un garage détaché projeté ayant une superficie de 87 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés; • La construction d'un garage détaché projeté ayant une hauteur de 7,92 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 6 mètres; • La construction d'un garage projeté pourvu d'une porte de garage ayant une hauteur de 3 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2,5 mètres.
5.	2024-0066	651, chemin de la Rivière	Hc-628	<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 0 mètre de la ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 4 mètres; • L'implantation d'une galerie projetée à une distance de 3,63 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 4 mètres; • L'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour latérale/arrière d'une hauteur de 9,5 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres. <p>Aménagement d'une aire de stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aire de stationnement située à une distance de 1,2 mètre de la ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 5 mètres; <p>Lotissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La superficie du lot est de 3 553,1 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 4 000 mètres carrés; • La création d'un lot d'une largeur de 49,6 mètres au lieu d'une largeur minimale de 60 mètres.

SAINTE AGATHE DES MONTS

Ici bat le cœur des Laurentides

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 août 2024.

Anny Després, greffière adjointe